Élections Législatives du 4 Mars 1973 - 1ère CIRCONSCRIPTION DE LA SAVOIE



DEPUTE SORTANT VICE-PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

Né à Saint-Pierre-d'Albigny, le 17 Août 1924, Maire de sa commune natale en 1947 (plus jeune Maire de France), Conseiller général du canton de Saint-Pierre-d'Albigny et Vice-Président de l'Assemblée départementale depuis 1957.

Député en 1958, il fut nommé vice-président de l'importante commission des Lois à l'Assemblée Nationale en 1962 et Vice-Président de l'Assemblée Nationale en Octobre 1971.

Président du Comité Régional du Tourisme,

Membre du Conseil Supérieur du Tourisme.

Ancien éclaireur skieur au 13me Bataillon de Chasseurs Alpins, Croix de Guerre 39-45

Avocat à la Cour de Chambéry, il exerce toujours sa profession dans cette ville.

Marié. Père de trois enfants.



Henri COUDURIER

Premier Maire-Adjoint de Chambéry

Suppléant

Né à Chambéry, le 16 janvier 1930. Marié. Trois enfants.

Commerçant, rue Croix d'Or à Chambéry. Elu Conseiller Municipal en mars 1959. Président de la Commission Jeunesse et Sports. Membre du Bureau du Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Urbanisme de la Région de Chambéry (SIAURC).

Membre du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier. Président d'Honneur du Comité des Fêtes de Chambéry.

Ne vous dites pas : "Je voterai le 11".
VOTEZ dès le 4 Mars

Jean DELACHENAL

Vice-Président de l'Assemblée Nationale

Extrait du Journal « Le Monde » du 23-10-71 : « *Orateur clair et précis, spécialiste des questions juridiques... Sa compétence comme sa courtoisie le font apprécier de tous ses collègues* » — « *Aucune opposition n'ayant été faite à la candidature de Jean DELACHENAL, celui-ci a été proclamé élu Vice-Président de l'Assemblée Nationale* ».

Electrices, Electeurs,

Grâce à l'action que j'ai pu mener en votre nom tant à l'Assemblée que dans les Ministères ou auprès des diverses Administrations, des travaux importants ont été réalisés dans la circonscription de Chambéry-Nord depuis 1968.

Plusieurs dizaines de millions de nouveaux francs ont été ainsi investis.

Ces travaux furent entrepris à la suite de fructueuses concertations avec les élus locaux :

— amélioration des routes nationales,
— mise en chantier de l'autoroute Lyon-Chambéry, rendue possible grâce à la compréhension des propriétaires concernés,
— lutte contre la pollution des lacs,
— création d'équipements sociaux,
— modernisation de l'Etablissement Thermal d'Aix-les-Bains,
— dans les domaines de l'enseignement et des sports : constructions de C.E.S. et C.E.G., de 181 classes primaires et maternelles, de stades, de gymnases et de piscines.

Avec mon concours (notamment 90 interventions à la tribune - dépôt de 122 amendements) de nombreuses mesures ont été adoptées au Parlement.

Pour les commerçants

Etablissement d'un régime de retraite avec l'aide de l'Etat et la solidarité de la profession en vue d'arriver à une assimilation avec le régime général des retraites de Sécurité Sociale.

Allègement des charges fiscales.

Suppression de la taxe complémentaire.

Réduction d'impôts de 5% par assimilation aux non salariés.

Réduction de la patente pour les commerces de détail n'employant pas plus de deux salariés.

Pour les agriculteurs

Subvention à la vache tondeuse.

Aide à l'installation des jeunes exploitants.

Révision en cours des conditions d'attribution de l'indemnité viagère de départ.

Soutien aux produits spécifiquement savoyards : emmenthal, reblochon.

Pour les personnes âgées

Revalorisation du minimum porté de 2 500 F. en juillet 1969 à 4 500 F. au 1er octobre 1972.

Revalorisation des retraites du régime général par la prise en compte d'un nombre plus important d'années de travail (37 ans).

Facilités de retraite anticipée au taux plein dès 60 ans, en cas d'inaptitude au travail de 50%.

La pré-retraite pour les chômeurs âgés de 60 ans.

Une majoration de l'allocation-logement aux personnes âgées.

Pour les handicapés

Une aide consistant en une allocation d'éducation spécialisée a été déterminée au taux de 220 F. par mois.

Une allocation aux handicapés majeurs leur sera accordée et ils pourront en outre bénéficier de l'assurance-maladie.

Pour les veuves et orphelins

La pension de réversion à 55 ans, pour les veuves de salariés.

Une allocation d'orphelin accordée dans certains cas à ceux qui n'ont plus ni père ni mère.

Pour les anciens combattants

Revalorisation des pensions militaires et des retraites de combattants.

Facilité de retraite anticipée pour les prisonniers de guerre.

Majoration des pensions de veuves de guerre, possibilité aux Anciens Combattants d'Afrique du Nord d'obtenir la carte de combattant.

Des mesures sociales

Formation professionnelle continue.

Majoration du S.M.I.C.

Mensualisation des salaires.

NOTRE PROGRAMME

Etudié, chiffré et réaliste, le programme que nous proposons, en accord avec tous ceux qui soutiennent l'action du Président de la République, a pour objet essentiel de parfaire ce qui déjà est acquis et de développer les actions entreprises qui n'ont pu encore être menées à leur terme.

Agriculture

Les difficultés inhérentes à la production laitière devront être évoquées dès la prochaine session parlementaire, afin que des mesures urgentes soient prises pour le soutien des cours de l'emmenthal savoyard et le maintien d'une agriculture en région de montagne.

L'agriculture familiale est l'un des éléments fondamentaux pour l'équilibre de notre économie et de notre environnement. Aussi, faudra-t-il poursuivre la réalisation des programmes d'équipement de nos campagnes, afin d'inciter les agriculteurs à continuer leurs activités, grâce à des conditions de vie meilleures.

Personnes âgées et retraités

Avant 1978, le montant du minimum vieillesse devra être doublé.

La retraite devra être accordée aux travailleurs qui le souhaiteraient dès l'âge de 60 ans, en tenant compte dans un premier stade des conditions de travail et de l'état de santé de l'intéressé.

Politique familiale

Une politique d'aide aux familles devra être poursuivie par une amélioration du taux des allocations familiales et de l'allocation du salaire unique, afin de permettre aux femmes qui le désirent de se consacrer uniquement à l'éducation de leurs enfants, remplissant un rôle social de première importance que la nation se doit de leur reconnaître.

Equipements collectifs

ENSEIGNEMENT :

Ecoles maternelles : construction de nouvelles classes enfantines pour que les enfants puissent être scolarisés si leurs parents le souhaitent dès leur plus jeune âge.

Actuellement 75 % des enfants de trois à quatre ans fréquentent une école maternelle.

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE :

Nationalisation de tous les C. E. S. et C. E. G.

Adaptation des programmes d'enseignement, compte tenu de l'évolution de toutes les composantes de notre civilisation.

TELEPHONE :

Un effort particulier sera fait pour que notre pays rattrape dans le domaine des télécommunications un retard déjà comblé partiellement.

Commerce

Les mouvements de concentration des forces économiques rendus souvent nécessaires par le besoin de produire et de distribuer dans des conditions toujours plus avantageuses pour les consommateurs, doivent être contrebalancés par des mesures tendant à assurer la protection du commerce traditionnel.

Les mesures sociales déjà acquises devront être renforcées et des solutions réalistes trouvées pour permettre aux petits commerçants de concurrencer équitablement les grandes surfaces.

Professions - Fiscalité

La condition professionnelle et humaine des cadres qui contribuent largement à l'animation de l'économie et au développement du progrès technique devra être défendue ainsi que celle de l'ensemble des salariés pour que leur soit attribuée une part de responsabilité au sein de l'entreprise et pour qu'ils bénéficient de l'intéressement aux bénéfices.

Une plus juste répartition de l'impôt sur le revenu doit être réalisée afin que les plus modestes des contribuables en soient davantage exemptés.

Quant aux personnes exerçant une profession libérale, et dont les revenus sont déclarés par les tiers, il conviendra de leur appliquer le principe : « à revenu égal, impôt égal » avec les salariés.

Trouver plus facilement un emploi et travailler dans de meilleures conditions

S'il n'est pas possible de supprimer en un jour un processus de production tel que le travail à la chaîne sans supprimer dans le même temps la source de revenus du salarié, du moins est-il possible d'humaniser cette forme de travail en la rendant moins astreignante et moins éprouvante nerveusement, grâce à des horaires mieux étudiés.

De même, il faudra lutter contre une trop grande parcellisation des taches et pour la mise en application de méthodes de travail donnant à l'homme plus de responsabilités et lui permettant de considérer le bien de consommation achevé comme un objet à la réalisation duquel il a réellement participé.

Avec ce **programme,** c'est la **sécurité de l'avenir, l'amélioration réelle des conditions de vie** pour les plus défavorisés.

Ce ne sont pas des propositions démagogiques et irréalisables, ou l'inefficacité de promesses présentées par des candidatures isolées et sans aucune audience nationale.

En votant pour nous c'est l'Avenir de la Savoie que vous assurerez.

Jean DELACHENAL
Henri COUDURIER

Vu les candidats

IMP. P. JACQUES — AIX-LES-BAINS